

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 octobre 2023 à 16 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 13 octobre 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. PUISNEY

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-5

Objet : Convention d'accès à la fourniture et intégration de solutions de sécurité et services managés pour les besoins des pouvoirs adjudicateurs du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) – Lot n°2 – Fourniture et intégration de solutions de sécurité et services managés – N°2021-063-002.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention d'accès à la fourniture et intégration de solutions de sécurité et services managés pour les besoins des pouvoirs adjudicateurs du RESAH – lot n°2,
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 octobre 2023 à 16 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 13 octobre 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. PUISNEY

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-6

Objet : Remboursement à l'amicale du centre d'incendie et de secours de VALOGNES pour l'achat de denrées de boissons lors de l'intervention n°25191 sur l'hôtel du Louvre

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** cette dépense relative à l'achat de denrées et de boissons lors de l'intervention n°25191 sur l'hôtel du Louvre à VALOGNES pour un montant de 509,99 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à procéder au remboursement de l'amicale du centre d'incendie et de secours de VALOGNES pour un montant de 509,99 €.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 octobre 2023 à 16 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 13 octobre 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. PUISNEY

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-7

Objet : Redevance spéciale des centres d'incendie et de secours sur le territoire de la communauté de communes Villedieu Intercom

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement de service des déchets ménagers et assimilés applicables sur le territoire de la communauté de communes Villedieu Intercom,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer tout document relatif à la taxe de la redevance spéciale appliquée sur les centres d'incendie et de secours implantés sur le territoire de la communauté de communes Villedieu Intercom.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 octobre 2023 à 16 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 13 octobre 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELET, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. PUISNEY

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-8

Objet : Convention de partenariat SDIS 50/EDF-CNPE FLAMANVILLE 1-2-3 – mise à jour de l'article n° 36 de la convention

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1 du bureau du conseil d'administration en date du 24 février 2011,

Vu la délibération n° 2-6 du conseil d'administration du 12 avril 2018,

Vu la délibération n° 2-1 du bureau du conseil d'administration du 25 juin 2018,

Vu la délibération n°1-4 du bureau du conseil d'administration du 16 juin 2022,

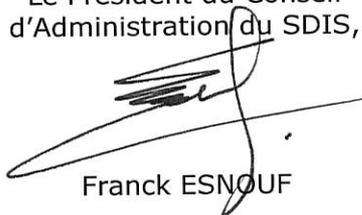
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification de la convention tripartite de partenariat entre la préfecture de la manche, le SDIS 50 et le CNPE Flamanville du 13 juillet 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 octobre 2023 à 16 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 13 octobre 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. PUISNEY

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 2-1

Objet : Protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,

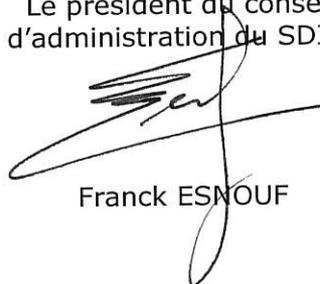
Vu la loi n° 2021-1520 du 21 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à effectuer la dépense relative à la demande de remboursement d'un montant de 5 174,54 €, présentée par la ville de BRÉHAL, concernant les différents accidents de travail de Madame Eryl JAMARD.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 octobre 2023 à 16 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 13 octobre 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. PUISNEY

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 3-1

Objet : Convention avec l'ASES COTENTIN pour la formation de baignade et des activités nautiques

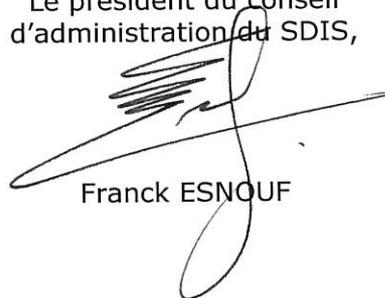
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** les termes de la convention, sur la base du modèle joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 octobre 2023 à 16 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 13 octobre 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. PUISNEY

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 3-2

Objet : Convention de mise à disposition d'équipements sportifs situés sur la commune de BRECEY par la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

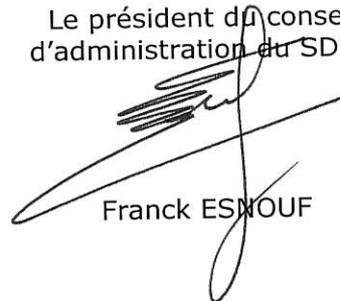
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition d'équipements sportifs entre le SDIS de la Manche et la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 25 octobre 2023 à 16 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 13 octobre 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, M. PUISNEY

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 3-3

Objet : Convention de mise à disposition des gymnases et installations sportives communautaires de COUTANCES MER ET BOCAGE au SDIS de la Manche

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition d'équipements sportifs communautaires situés sur les communes de SAINT-PIERRE DE COUTANCES, COUTANCES, SAINT-SAUVEUR VILLAGES et GAVRAY-SUR-SIENNE, joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF